

FCP de droit français

**PREVOIR RENAISSANCE
VIETNAM**

RAPPORT ANNUEL

au 29 décembre 2023

Société de gestion : SOCIETE DE GESTION PREVOIR

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux comptes : SFPB A&C

Sommaire

	Pages
1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	6
3. Rapport de gestion	7
4. Informations réglementaires	9
5. Certification du Commissaire aux Comptes	13
6. Comptes de l'exercice	18

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

PREVOIR RENAISSANCE VIETNAM

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

PREVOIR RENAISSANCE VIETNAM

FR0010532028 Part « C »

OPCVM relevant de la directive européenne 2009/65/CE

SOCIETE DE GESTION PREVOIR

www.sgprevoir.fr ou appeler au 01 53 20 32 90 pour de plus amples informations.

L'AMF est chargée du contrôle de SOCIETE DE GESTION PREVOIR en ce qui concerne ce document d'information clés.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

SOCIETE DE GESTION PREVOIR est une Société de gestion de portefeuille agréée en France en date du 29/01/1999 sous le numéro GP99005 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 03/11/2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE DE PRODUIT D'INVESTISSEMENT

OPCVM sous forme de fonds commun de placement (FCP)

DUREE

Il a été agréé le 06/11/2007 et créé le 21/11/2007 pour une durée de 99 ans, sauf cas de dissolution anticipée ou fusion prévue par son règlement/ses statuts.

OBJECTIFS

L'objectif de gestion est de rechercher une performance sans référence à un indice, dans une optique à moyen/long terme au travers d'une sélection de titres basée sur des critères liés à l'entreprise et non aux marchés boursiers. La stratégie d'investissement du FCP repose sur une gestion active alliant analyse financière et extra-financière. Le FCP est investi ou exposé à hauteur de 60 % minimum de son actif sur les marchés d'actions vietnamiens.

Le FCP peut également être investi à hauteur de 40% maximum de son actif dans :

- Des actions cotées sur des marchés des pays d'Asie suivants :

Malaisie, Singapour, Thaïlande, République des Philippines, Cambodge, Laos, Myanmar (Birmanie) et Indonésie,

- Des actions de sociétés cotées sur des marchés de pays d'Asie ayant une activité au Vietnam, au Cambodge, au Laos ou Myanmar (en Birmanie) ou en Indonésie,

Les sociétés émettrices peuvent être détenues directement ou indirectement par l'Etat vietnamien et par les Etats de Malaisie, de Singapour, de Thaïlande, de la République des Philippines, du Cambodge, du Laos, de Myanmar et d'Indonésie, et ce sans limitation spécifique du pourcentage d'actif net.

L'exposition du portefeuille du FCP aux marchés actions sera comprise entre 60% et 100% de l'actif net.

Il peut également être investi à hauteur de 20% maximum de son actif net en obligations convertibles émises par des sociétés cotées (dette privée) susceptibles de ne pas avoir de notation.

Le Fonds pourra être exposé jusqu'à 100% de l'actif sur les marchés des pays émergents. Dans le but d'atteindre l'objectif ci-dessus il peut utiliser des dérivés et pourra investir sur les instruments financiers afin de couvrir son exposition au risque de change sans recherche de surexposition.

Affectation des sommes distribuables: Capitalisation du résultat net et des plus-values réalisées

Conditions de souscriptions/rachats : Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés par CACEIS Bank, la veille du jour de valorisation à 18 heures. La valeur liquidative est établie sur la base des cours de clôture de J, J correspondant à chaque mercredi et chaque dernier jour d'ouverture d'Euronext Paris du mois à l'exception des jours fériés légaux en France. Dans le cas d'une valeur liquidative hebdomadaire, lorsque J est un jour de fermeture d'Euronext Paris et/ou un jour férié légal en France, la valeur liquidative est établie sur la base des cours de clôture du jour d'ouverture suivant. La valeur liquidative est calculée et publiée en J+1 ouvré. Si J+1 est un jour férié en France, elle est calculée et publiée le jour ouvré suivant. Les investisseurs entendant souscrire des parts et les porteurs désirant procéder aux rachats de parts sont invités à se renseigner, directement auprès de leur établissement commercialisateur habituel, sur l'heure limite de prise en compte de leur demande de souscription ou de rachat.

Dépositaire : CACEIS Bank

Informations complémentaires : De plus amples informations sur l'OPCVM, le prospectus, le règlement et les rapports annuels et semestriels sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et peuvent être obtenus gratuitement auprès de celle-ci.

La valeur liquidative est disponible sur www.sgprevoir.fr ou auprès de la société de gestion.

INVESTISSEURS DE DETAIL VISES

Tous souscripteurs.

Il s'adresse à tous souscripteurs, à l'exception des Personnes Non Eligibles.

Il est destiné aux investisseurs qui souhaitent valoriser leur épargne par le biais des marchés internationaux dont principalement les marchés vietnamiens tout en étant conscients des risques encourus par des porteurs souhaitant s'exposer principalement sur les marchés actions.

Il s'adresse à des investisseurs ayant une connaissance a minima basique des produits et des marchés financiers, et qui acceptent un risque de perte en capital.

Personnes Non Eligibles: "U.S. PERSON" au sens de la Regulation S de la SEC (Part 230-17 CFR230.903). Le FCP n'est pas enregistré en vertu de l'US Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une "US Person" au sens de la Regulation S de la SEC (Part 230-17 CFR 230.903) peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion.

Les personnes qui souhaitent investir se rapprocheront de leur conseiller financier qui aidera à évaluer les solutions d'investissement en adéquation avec leurs objectifs, leur connaissance et leur expérience des marchés financiers, leur patrimoine et leur sensibilité au risque ; il présentera également les risques potentiels.

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la rubrique « Autres informations pertinentes » du document.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez cet OPCVM pour une durée supérieure à 5 ans.

Ce produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant l'expiration de ce délai, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé cet OPCVM dans la classe de risque 4 sur 7, qui est « une classe de risque moyenne ».

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats de l'OPCVM se situent à un niveau « moyen » et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, « il est possible » que la valeur liquidative de l'OPCVM en soit affectée.

Risques non compris dans l'indicateur synthétique de risque : Les risques suivants peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative :

-Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

-Risque lié aux pays émergents :

L'attention des investisseurs est en outre appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance de certains marchés sur lesquels le FCP investit peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places boursières internationales. Une baisse des titres exposés sur les pays émergents pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

-Risque spécifique de concentration sur l'émetteur /pays :

L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les sociétés dans lesquelles le FCP est investi peuvent être détenues directement ou indirectement par les Etats, et en particulier par l'Etat vietnamien et par les autres Etats du sud-est asiatique cités dans la stratégie d'investissement. Le FCP est donc exposé indirectement au risque de défaillance de ces Etats.

-Risque de change :

Il s'agit du risque de baisse des devises de cotation – hors euro- des instruments financiers sur lesquels est investi l'OPCVM par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. La variation de l'euro par rapport à une autre devise est susceptible d'entraîner une baisse de la valeur liquidative. En raison de sa stratégie d'investissement, le FCP est soumis à un risque de change très important, le niveau d'exposition du portefeuille aux titres dont la devise de cotation ou de valorisation n'est pas l'euro pouvant atteindre jusqu'à 100 % de l'actif.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au profil de risque du prospectus.

Cet OPCVM ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance médiane de ce produit au cours des 10 dernières années. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Montants en EUR : arrondis à 10€ près

Période de détention recommandée : 5 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Exemple d'investissement : 10 000 EUR			
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 5 ans. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	3 080 EUR -69,20%	2 390 EUR -24,85%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	6 490 EUR -35,05%	8 800 EUR - 2,52%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	11 060 EUR 10,63%	16 290 EUR 10,26%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	16 790 EUR 67,89%	19 783 EUR 14,62%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre novembre 2021 et janvier 2023.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre janvier 2014 et janvier 2019.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre février 2013 et février 2018.

Les scénarios de performance ont été calculés d'après l'historique de performance du fonds.

QUE SE PASSE-T-IL SI SOCIETE DE GESTION PREVOIR N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de SOCIETE DE GESTION PREVOIR. En cas de défaillance de SOCIETE DE GESTION PREVOIR, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%).
 - que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- **10 000 EUR sont investis.**

Coûts au fil du temps	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	505 EUR	2 532 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	5,10%	3,45% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 13,69% avant déduction des coûts et de 10,24% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

COMPOSITION DES COÛTS

	Composition des coûts	Si vous sortez après 1 an
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		
Coûts d'entrée	2,0% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	200 EUR
Coûts de sortie	0,5% du montant que vous payez au moment de la sortie dans l'investissement	49 EUR
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,47% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	242 EUR
Coûts de transaction	0,14% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	14 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0 EUR

Différents coûts s'appliquent en fonction du montant d'investissement. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer aux frais et commissions du prospectus.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDEE : Supérieure à 5 ans

Il n'existe pas de période de détention minimale pour cet OPCVM, mais une période de détention recommandée qui a été calculée en adéquation avec les objectifs d'investissement du fonds.

Compte tenu de ses caractéristiques et de la nature de ses actifs sous-jacents, ce produit est conçu pour des investissements à long terme; vous devez être prêt à rester investi plus de 5 ans. Vous pouvez vendre votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée sans pénalités/frais.

Un mécanisme de plafonnement des rachats ("Gates") peut être mis en oeuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'informations sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique "Mécanisme de plafonnement des rachats Gates" du prospectus et l'article 3 du règlement disponibles sur le site internet : www.sgprevoir.fr

COMMENT PUIS-JE INTRODUIRE UNE RECLAMATION ?

SOCIETE DE GESTION PREVOIR informe sa Clientèle qu'elle met en oeuvre une procédure de traitement des réclamations. Pour son meilleur traitement, toute réclamation transmise par courrier doit être adressée au Service Juridique de SOCIETE DE GESTION PREVOIR au 20, rue d'Aumale - 75009 - Paris. Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.sgprevoir.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires

sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de la société www.sgprevoir.fr. Le prospectus ainsi que les derniers documents annuels périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

SOCIETE DE GESTION PREVOIR - 20, rue d'Aumale - 75009 - Paris

Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des 10 années passées et sur les calculs des scénarios de performance passés qui sont publiés mensuellement sur notre site internet à l'adresse www.sgprevoir.fr.

La responsabilité de SOCIETE DE GESTION PREVOIR ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

03/11/2023 :

Introduction du mécanisme de « Gates ».

3. RAPPORT DE GESTION

Prévoir Renaissance Vietnam a affiché une performance en hausse de 11,5% en euros en 2023.

Les marchés actions vietnamiens ont poursuivi leur rebond en décembre pour finir l'année 2023 sur une hausse d'environ 12% en euros et ce malgré des investisseurs étrangers vendeurs (à hauteur de 1 milliard de dollars sur 2023). Si cette performance est supérieure à celles des bourses des pays voisins (avec par exemple les Philippines ou la Thaïlande en négatif), elle doit être remise dans le contexte d'une forte correction en 2022. Ainsi, les marchés locaux restent environ 25% en dessous de leurs plus hauts de 2022. Le fonds s'est inscrit en hausse de 11,5% en euros en 2023, en ligne avec les principaux indices locaux et devant le MSCI Vietnam (+2,3%). Sur 3 ans, la performance nette du fonds est en hausse de 12,6% par an.

Sur le front diplomatique, 2023 restera sans doute une année charnière, avec la signature d'accords étendus avec les Etats-Unis et le Japon, chose que Hanoi s'était jusqu'à présent refusé de faire, par peur de froisser le voisin chinois. Cette coopération renforcée avec deux grandes puissances sera positive pour l'économie vietnamienne sur le moyen et long terme. C'est une des raisons qui a poussé Fitch à réviser à la hausse sa notation des titres souverains à BB+ en décembre.

Sur le front macroéconomique, le PIB a crû de 5% en 2023, en dessous des projections du gouvernement et de la moyenne de long terme. Même si les tendances se sont quelque peu améliorées sur les derniers mois de l'année, la consommation est restée fébrile sur 2023, dans un contexte de taux élevés et d'exportations (tournées vers le textile et l'électronique) en berne.

Cependant, il y a de nombreuses raisons d'être optimistes en 2024. La politique monétaire devrait rester accommodante et les baisses de taux entamées mi-2023 devraient commencer à se transmettre à l'économie réelle. Au niveau budgétaire, les investissements publics en infrastructures demeureront soutenus. Par ailleurs, les décaissements d'investissements directs étrangers devraient rester élevés (à plus de 5% du PIB) si l'on en croit les enregistrements de 2023 (à plus de 36 milliards de dollars). Une récente étude menée par la Chambre de Commerce Européenne indique que plus de 60% des entreprises interrogées classent le Vietnam dans le top 10 de leurs destinations d'investissement. En outre, le tourisme continue de se redresser, alors que le nombre de touristes étrangers reste 30% en dessous de ses niveaux de 2019. Enfin, l'immobilier au sens large pourrait voir le bout du tunnel, avec des taux hypothécaires plus faibles et le récent vote de nouvelles lois visant à promouvoir le secteur.

Nous pensons que le fonds reste bien positionné, avec FPT comme première position. Ce fournisseur de services informatiques devrait afficher une croissance de plus de 20% sur 2023, alors que sa division Education (FPT opère la plus importante université informatique privée du pays) pourrait tirer profit des ambitions du Vietnam dans les semi-conducteurs puisqu'il faudra former des ingénieurs.

Notre exposition à la thématique des investissements étrangers s'exprime principalement via trois titres d'opérateurs de parcs industriels (totalisant presque 10% du portefeuille). Ces sociétés jouent le rôle d'intermédiaires entre des multinationales attirées par le potentiel du pays et une administration locale qui peut parfois paraître difficile d'accès pour les étrangers.

Le retour graduel des touristes devrait directement bénéficier à Airport Corporation of Vietnam et à Taseco Air Services (opérateurs de magasins d'aéroport), deux titres détenus dans le fonds.

Quant à la potentielle reprise de la consommation, elle devrait se traduire par de meilleures perspectives pour nombre de nos sociétés : Vinamilk (leader des produits laitiers), Mobile World (commerce de détail), Saigon Beer (plus gros brasseur du pays) ou encore Thien Long Group (acteur dominant des stylos, avec 60% de parts de marché).

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
VIET CAPITAL SECURITIES JSC	633 029,02	976 182,72
IDICO CORP JSC	992 180,59	
MAP AKTIF ADIPERKASA PT	158 826,60	819 220,78
LONG HAU CORP	960 431,28	
BAOVIET HOLDINGS		850 129,69
THIEN LONG GROUP CORP	769 818,93	
SAIGON BEER ALCOHOL BEVERAGE CORP		755 858,75
POWER ENGINEERING CONSULTING	273 934,84	399 413,25
GEMADEPT CORP.		457 016,74
VIETNAM DAIRY PRODUCT	202 854,99	147 290,33

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :**

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: right;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: right;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: right;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: right;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE (PRET/EMPRUNT DE TITRES, PENSION...)

Ce FCP n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 (« Règlement SFTR ») relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation, notamment prêts/emprunts de titres ou mises en pension, au cours de l'exercice et n'a donc pas d'informations à communiquer aux investisseurs à ce titre.

SELECTION DES INTERMEDIAIRES

La société de gestion délègue, dans la cadre de ses procédures, à COMGEST, société de gestion, la sélection et le suivi des intermédiaires encadrés par un processus spécifique :

Les brokers actions suivent un processus de classement établi par la Direction de la société.

Les gérants disposent d'une liste de brokers autorisés. Une revue périodique remet en perspective et propose éventuellement l'inclusion motivée de nouveaux brokers et/ou l'exclusion de certains.

Le classement est établi en fonction des critères suivants :

- qualité de la recherche ;
- qualité des prix d'exécution des ordres ;
- qualité du dépouillement ;
- liquidité offerte ;
- pérennité de l'intermédiaire.

COMMISSION DE MOUVEMENT ET FRAIS D'INTERMEDIATION

Compte tenu du montant des frais d'intermédiation annuels, la Société de Gestion Prévoir n'est pas soumise à l'obligation de produire le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiaire prévu à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF.

Les frais d'intermédiation peuvent comprendre des frais de recherche.

POLITIQUE DU GESTIONNAIRE EN MATIERE DE DROIT DE VOTE ET D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 du code monétaire et financier, les informations concernant la Politique de vote et d'engagement actionnarial et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

INFORMATIONS GENERALES EN MATIERE DE DURABILITE ET AUX CRITERES ESG

Le FCP est considéré comme relevant du champ d'application de l'article 6 du Règlement SFDR.

La Société de Gestion n'a pas classé le FCP en tant que produit soumis à l'Article 8 ou à l'Article 9 du Règlement SFDR.

En effet, le FCP ne promeut pas les facteurs de durabilité, notamment ESG (environnementaux, sociaux ou de qualité de gouvernance.) et ne maximisent pas l'alignement du portefeuille sur ces facteurs.

Le FCP ne prend pas en compte les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, au sens de la Réglementation SFDR.

Néanmoins, certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères ESG) ont fait partie des éléments étudiés par la Société de Gestion Prévoir dans son processus d'analyse et de sélection de valeurs au cours de l'exercice.

Une information plus complète sur la Position de la Société de Gestion relative à la prise en compte des principes ESG et des critères de durabilité est disponible sur le site internet www.sgprevoir.fr/.

Taxonomie

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPCVM utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPCVM sur les contrats financiers.

POLITIQUE DE REMUNERATION

La Société de Gestion Prévoir a mis en place une Politique de rémunération du personnel de la Société, conforme à la Directive européenne 2014/91/UE (dite « Directive OPCVM 5 ») et à la doctrine des autorités de tutelle.

Adaptée à la taille et aux activités de la Société, cette Politique respecte les principes généraux suivants :

- Adéquation avec la stratégie de l'entreprise d'investissement, ses objectifs, ses valeurs et ses intérêts à long terme,
- Primauté de l'intérêt des clients,
- Limitation des risques,
- Prévention des conflits d'intérêt,
- Prise en compte de critères quantitatifs et qualitatifs.

Des dispositions spécifiques de cette Politique s'appliquent à certaines catégories de personnes identifiées, notamment la direction générale, l'équipe de gestion et les fonctions de contrôle.

Leur rémunération variable est déterminée en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble de SGP. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Au-delà d'un certain seuil, leurs rémunérations variables sont soumises à des restrictions : paiement différé sur plusieurs années, possibilité de rétention alignée sur les intérêts à long terme des FCP et de la Société, paiement d'une partie en instruments financiers.

La Société a mis en place un Comité des rémunérations chargé de veiller à la bonne application de cette politique.

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel (soit 14 personnes bénéficiaires au 31 décembre 2023) s'est élevé à 1 696 664 euros. Compte tenu de la taille de l'effectif de la société de gestion, et pour maintenir la confidentialité des rémunérations individuelles, aucune autre donnée n'est communiquée. Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice. Aucune rémunération n'a été versée par le FCP directement aux membres du personnel de la société de gestion.

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPCVM, les derniers documents annuels et périodiques et le rapport sur la politique des droits de vote de la société de gestion ainsi que le rapport rendant compte des conditions d'exercice de ces mêmes droits de vote sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Société de Gestion PREVOIR
20, rue d'Aumale
75009 Paris
Tél. : 01 53 20 32 90

Adresse mail : backofficeSGP@prevoir.com

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Prévoir Renaissance Vietnam

Fonds commun de placement
Société de gestion : Société de gestion Prévoir

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts du FCP Prévoir Renaissance Vietnam,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds commun de placement (FCP) Prévoir Renaissance Vietnam relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable .

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du fonds commun de placement établi par la société de gestion.

5. Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPC ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

6. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 04 avril 2024

Le commissaire aux comptes,

DocuSigned by:
Pascal COSSÉ
743EDCF0AFF04E7...

Société Fiduciaire Paul Brunier – Audit & Comptabilité
Représenté par
Pascal Cossé

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 29/12/2023 en EUR

ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	34 121 025,83	30 593 045,25
Actions et valeurs assimilées	34 121 025,83	30 593 045,25
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	34 121 025,83	30 593 045,25
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	313 261,67	178 508,74
Opérations de change à terme de devises		
Autres	313 261,67	178 508,74
COMPTES FINANCIERS	379 462,87	979 677,36
Liquidités	379 462,87	979 677,36
TOTAL DE L'ACTIF	34 813 750,37	31 751 231,35

PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	33 228 124,24	27 705 630,84
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1 437 320,67	3 907 430,19
Résultat de l'exercice (a,b)	-68 154,10	-49 771,56
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	34 597 290,81	31 563 289,47
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	216 459,56	187 941,88
Opérations de change à terme de devises		
Autres	216 459,56	187 941,88
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	34 813 750,37	31 751 231,35

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	7 962,52	785,76
Produits sur actions et valeurs assimilées	758 807,76	813 268,19
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	766 770,28	814 053,95
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières		1 249,30
Autres charges financières		
TOTAL (2)		1 249,30
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	766 770,28	812 804,65
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	828 500,18	867 184,40
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-61 729,90	-54 379,75
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-6 424,20	4 608,19
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-68 154,10	-49 771,56

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010532028 - Part PREVOIR RENAISSANCE VIETNAM : Taux de frais maximum de 2,392% TTC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part PREVOIR RENAISSANCE VIETNAM	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	31 563 289,47	39 720 774,84
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	3 152 867,84	1 297 678,15
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-3 957 396,58	-5 613 340,55
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 880 815,73	3 728 230,08
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-391 739,49	-5 796,96
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-54 193,07	-49 307,80
Différences de change	-1 462 269,08	659 373,19
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	3 927 645,89	-8 119 941,73
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>11 281 885,25</i>	<i>7 354 239,36</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-7 354 239,36</i>	<i>-15 474 181,09</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-61 729,90	-54 379,75
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	34 597 290,81	31 563 289,47

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							379 462,87	1,10
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	379 462,87	1,10								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 VND		Devise 2 PHP		Devise 3 IDR		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	31 510 838,96	91,08	1 470 036,46	4,25	1 140 150,41	3,30		
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	8 171,67	0,02						
Comptes financiers	168 002,06	0,49						
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	305 090,00
	Coupons et dividendes en espèces	8 171,67
TOTAL DES CRÉANCES		313 261,67
DETTES		
	Rachats à payer	7 589,00
	Frais de gestion fixe	208 870,56
TOTAL DES DETTES		216 459,56
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		96 802,11

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	10 788	3 152 867,84
Parts rachetées durant l'exercice	-12 717	-3 957 396,58
Solde net des souscriptions/rachats	-1 929	-804 528,74
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	111 774	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	19 876,48
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	19 876,48

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	828 500,18
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,39
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-68 154,10	-49 771,56
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	-68 154,10	-49 771,56

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-68 154,10	-49 771,56
Total	-68 154,10	-49 771,56

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 437 320,67	3 907 430,19
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	1 437 320,67	3 907 430,19

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 437 320,67	3 907 430,19
Total	1 437 320,67	3 907 430,19

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net en EUR	31 217 017,57	33 138 859,06	39 720 774,84	31 563 289,47	34 597 290,81
Nombre de titres	145 574	152 851	126 132	113 703	111 774
Valeur liquidative unitaire	214,44	216,80	314,91	277,59	309,52
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	6,97	4,60	54,56	34,36	12,85
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,12	0,20	-1,55	-0,43	-0,60

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
INDONESIE				
MAP AKTIF ADIPERKASA PT	IDR	23 648 800	1 140 150,41	3,30
TOTAL INDONESIE			1 140 150,41	3,30
PHILIPPINES				
CENTURY PACIFIC FOOD INC	PHP	2 905 400	1 470 036,46	4,24
TOTAL PHILIPPINES			1 470 036,46	4,24
VIETNAM				
AIRPORTS CORPORATION OF VIETNAM	VND	360 000	886 533,38	2,56
CENTURY SYNTHETIC FIBER CORP	VND	1 062 376	1 028 642,04	2,97
CORPORATION FOR FINANCING	VND	919 850	3 298 291,66	9,54
GEMADEPT CORP.	VND	541 680	1 424 887,49	4,12
HOA PHAT GROUP	VND	1 486 750	1 550 488,02	4,48
IDICO CORP JSC	VND	628 518	1 221 811,19	3,53
JSC BANK FOREIGN	VND	493 797	1 479 492,09	4,28
LONG HAU CORP	VND	884 800	1 000 314,12	2,89
MILITARY COMMERCIAL JOINT	VND	1 969 703	1 370 655,26	3,96
MOBILE WORLD SHS	VND	1 386 780	2 214 623,96	6,40
PETROVIETNAM GAS JOINT STOCK	VND	239 400	674 403,40	1,95
PETROVIETNAM TRANSPORT	VND	1 016 395	1 001 186,77	2,89
PHUNHUAN JEWELRY JOINT STOCK COMPANY	VND	702 266	2 253 454,27	6,51
PHUOC HOA RUBBER JSC	VND	696 600	1 291 779,88	3,74
PHU TAI CORP	VND	526 120	1 158 205,12	3,35
POWER ENGINEERING CONSULTING	VND	709 050	1 000 039,88	2,89
SAIGON BEER ALCOHOL BEVERAGE CORP	VND	406 280	955 024,80	2,76
SAIGON CARGO SERVICE CORP	VND	514 551	1 380 403,25	3,99
TASECO AIR SERVICES JSC	VND	595 000	1 121 132,65	3,25
THIEN LONG GROUP CORP	VND	380 100	723 297,06	2,09
TRAPHACO JOINT STOCK COMPANY	VND	228 400	758 463,63	2,19
VIET CAPITAL SECURITIES JSC	VND	352 800	562 747,21	1,63
VIETNAM DAIRY PRODUCT	VND	438 018	1 104 809,27	3,19
VIETTEL POST JSC	VND	529 087	1 123 279,97	3,25
VINCOM RETAIL JSC	VND	1 066 143	926 872,59	2,67
TOTAL VIETNAM			31 510 838,96	91,08
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			34 121 025,83	98,62
TOTAL Actions et valeurs assimilées			34 121 025,83	98,62
Créances			313 261,67	0,91
Dettes			-216 459,56	-0,63
Comptes financiers			379 462,87	1,10
Actif net			34 597 290,81	100,00

Part PREVOIR RENAISSANCE VIETNAM	EUR	111 774	309,52
---	------------	----------------	---------------